

# Votre nouvelle carte d'assuré/e

**Vous allez recevoir une nouvelle carte d'assuré/e.** Conformément aux exigences de la Confédération, Visana enverra la nouvelle carte d'assuré/e à tous les assurés et assurées durant le premier trimestre 2010. Celle-ci amène de nombreuses nouveautés pour les personnes qui disposent de l'assurance obligatoire des soins (AOS).

Comme jusqu'ici, vous pouvez retirer, avec votre carte d'assuré/e et votre ordonnance médicale, des médicaments dans les pharmacies suisses selon votre couverture d'assurance, sans les payer. Visana ne vous facturera plus que la participation aux coûts (franchise et quote-part).

## Informations selon les directives de l'OFSP

Selon les directives de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la nouvelle carte d'assuré/e contient toutes les informations nécessaires relatives à la couverture d'assurance. Cela permet de simplifier les déroulements administratifs dans votre intérêt et dans le nôtre. Vous trouvez sur la page suivante une illustration de la nouvelle carte d'assuré/e.

## Sauvegarder des données médicales à titre facultatif

La nouvelle carte d'assuré/e vous permet, si vous le souhaitez, de sauvegarder des données chez votre médecin en vue d'améliorer le traitement médical.

## Votre carte d'assuré/e arrive à expiration?

Les cartes d'assuré/e qui arrivent à expiration conservent leur validité jusqu'à réception de la nouvelle carte. Vous pouvez retirer des médicaments sans les payer avec votre carte et une ordonnance médicale jusqu'à ce que vous ayez reçu la nouvelle carte. Éliminez votre carte d'assuré/e actuelle de manière écologique seulement quand vous aurez reçu la nouvelle carte durant le premier trimestre 2010.

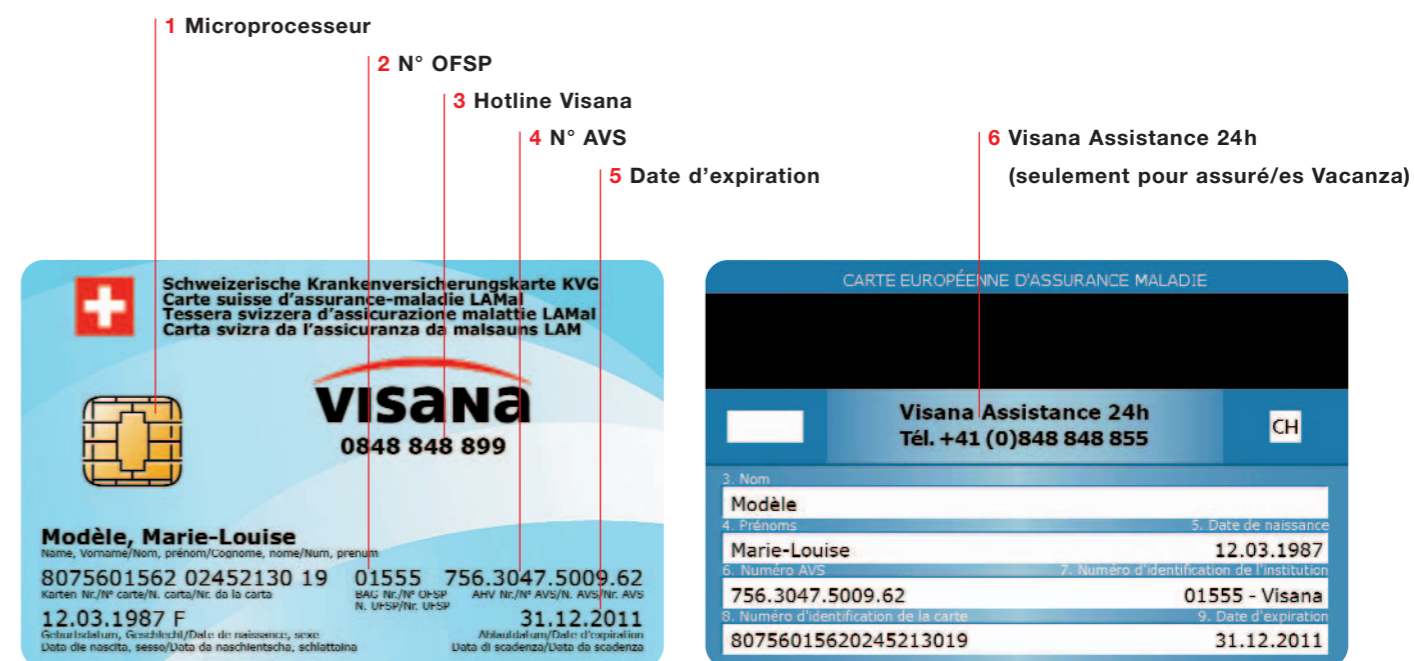
Pour cela, adressez-vous directement, avec votre carte d'assuré/e, à votre médecin.

## Toujours porter la carte sur soi

Nous recommandons à tous les clients et clientes Visana de toujours porter la carte d'assuré/e sur eux. Ils économisent ainsi du temps et s'évitent des désagréments. Emportez également la carte avec vous lors de séjours à l'étranger. Elle sert d'attestation d'assurance en Europe: le dos de la carte contient toutes les données de la carte européenne d'assurance-maladie.

Urban Rast

Responsable de projet Nouvelle carte d'assuré/e



## 1 Microprocesseur

Le microprocesseur contient, sous forme électronique, toutes les données qui doivent être imprimées sur la carte d'assuré/e selon l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) (nom, prénom, n° de carte, date de naissance, sexe, n° OFSP de Visana, n° AVS de la personne assurée, date d'expiration). Si vous le souhaitez, vous pouvez faire sauvegarder électroniquement des données médicales sur le microprocesseur, chez les fournisseurs de prestations admis (comme p.ex. les médecins).

## 2 Numéro OFSP

Visana est enregistrée auprès de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) sous ce numéro.

## 3 Hotline Visana

La Hotline Visana se tient à votre disposition pour toute question ou en cas de problèmes d'utilisation.

## 4 Numéro AVS

Comme exigé par le législateur, votre numéro d'assuré/e de l'assurance vieillesse et survivants (AVS) figure sur la carte d'assuré/e.

## 5 Date d'expiration

Votre carte est valable jusqu'à la date mentionnée. L'ancienne carte doit être éliminée de manière écologique après réception de la nouvelle carte.

## 6 Visana Assistance 24h

En cas d'urgence à l'étranger, Visana Assistance apporte son soutien aux personnes assurées 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 (seulement pour les assuré/es Vacanza).

## Informations générales

Vous trouverez de plus amples informations concernant la nouvelle carte d'assuré/e sur le site [www.ofsp.admin.ch](http://www.ofsp.admin.ch) > Thèmes > Assurance-maladie > Carte d'assuré.